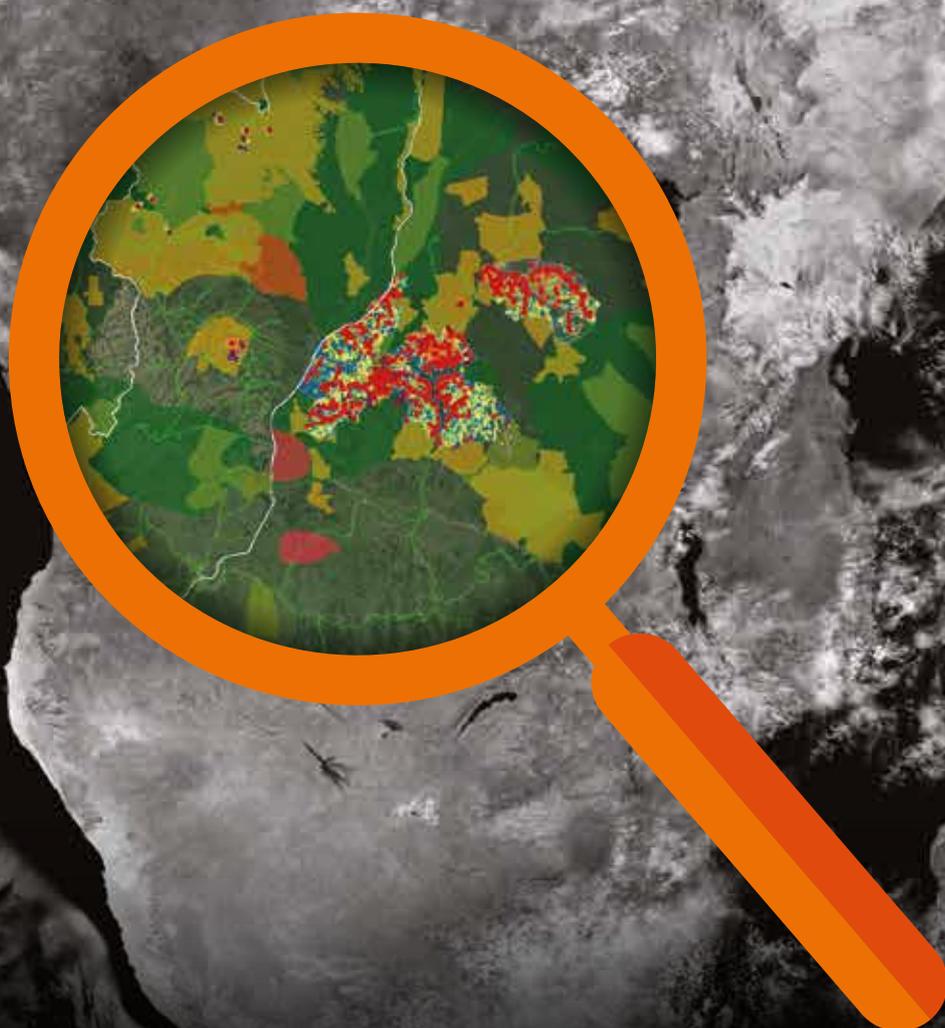


**SÉCURISER LES
TERRES : COMMENT
LA CARTOGRAPHIE
PARTICIPATIVE PEUT
ATTÉNUER LES IMPACTS
SOCIAUX DE L'AGRO-
INDUSTRIE DANS LE
BASSIN DU CONGO**



1. RÉSUMÉ

L'expansion de l'agriculture commerciale dans le bassin du Congo, en particulier pour l'huile de palme, menace les forêts et les populations qui en dépendent pour leurs activités de subsistance et leur culture. Si des efforts sont fournis pour rendre l'huile de palme plus « durable », en tentant de limiter la déforestation et la perte de biodiversité, une attention bien moindre a jusqu'ici été accordée aux questions de droits fonciers et aux impacts sociaux. Les standards internationaux concernant l'agriculture industrielle, tels que ceux créés par la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO, de l'anglais « Roundtable on Sustainable Palm Oil »), semblent inadaptés au contexte africain. La cartographie participative dans le bassin du Congo montre à quel point les impacts sociaux de l'agro-industrie se font déjà ressentir, tout en fournissant un outil précieux pour contrer ces menaces.

2. CONTEXTE : LE COÛT HUMAIN DE L'EXPANSION AGRICOLE À GRANDE ÉCHELLE

Les gouvernements des pays du bassin du Congo accueillent à bras ouverts les projets d'agriculture à grande échelle, qu'ils présentent comme un moyen de favoriser le développement économique et la création d'emplois dans l'une des régions les plus pauvres du monde. Mais pour les populations autochtones et les communautés locales, la réalité est souvent toute autre : les projets d'agriculture commerciale les déposent de leurs terres et de leurs activités de subsistance, sans amener les retombées économiques promises.

Des recherches menées par la Rainforest Foundation UK (RFUK) ainsi que par d'autres organisations non gouvernementales (ONG) ont montré que les projets d'agriculture commerciale, tels que pour l'huile de palme et le caoutchouc, ont été accompagnés du déplacement de communautés de leurs terres ancestrales, de conflits fonciers, de la perte de moyens de subsistance sans indemnisation ou presque, du non-respect de leur Consentement libre, informé et préalable (CLIP), ainsi que de la pollution des eaux et des sols.¹ Ces impacts sont largement dus au fait qu'au moment d'attribuer des terres aux investisseurs, les gouvernements du bassin du Congo négligent la question des droits fonciers coutumiers. Cela est aggravé par un sérieux manque d'informations fiables sur les populations vivant dans les régions forestières, notamment concernant leurs régimes fonciers coutumiers et leurs modes d'exploitation des forêts.

Puisque les densités de populations sont relativement faibles dans les régions rurales et que ces populations utilisent la forêt de manière non intensive, on peut avoir l'illusion que de vastes étendues de terres sont disponibles pour l'expansion de l'agro-industrie. Mais la

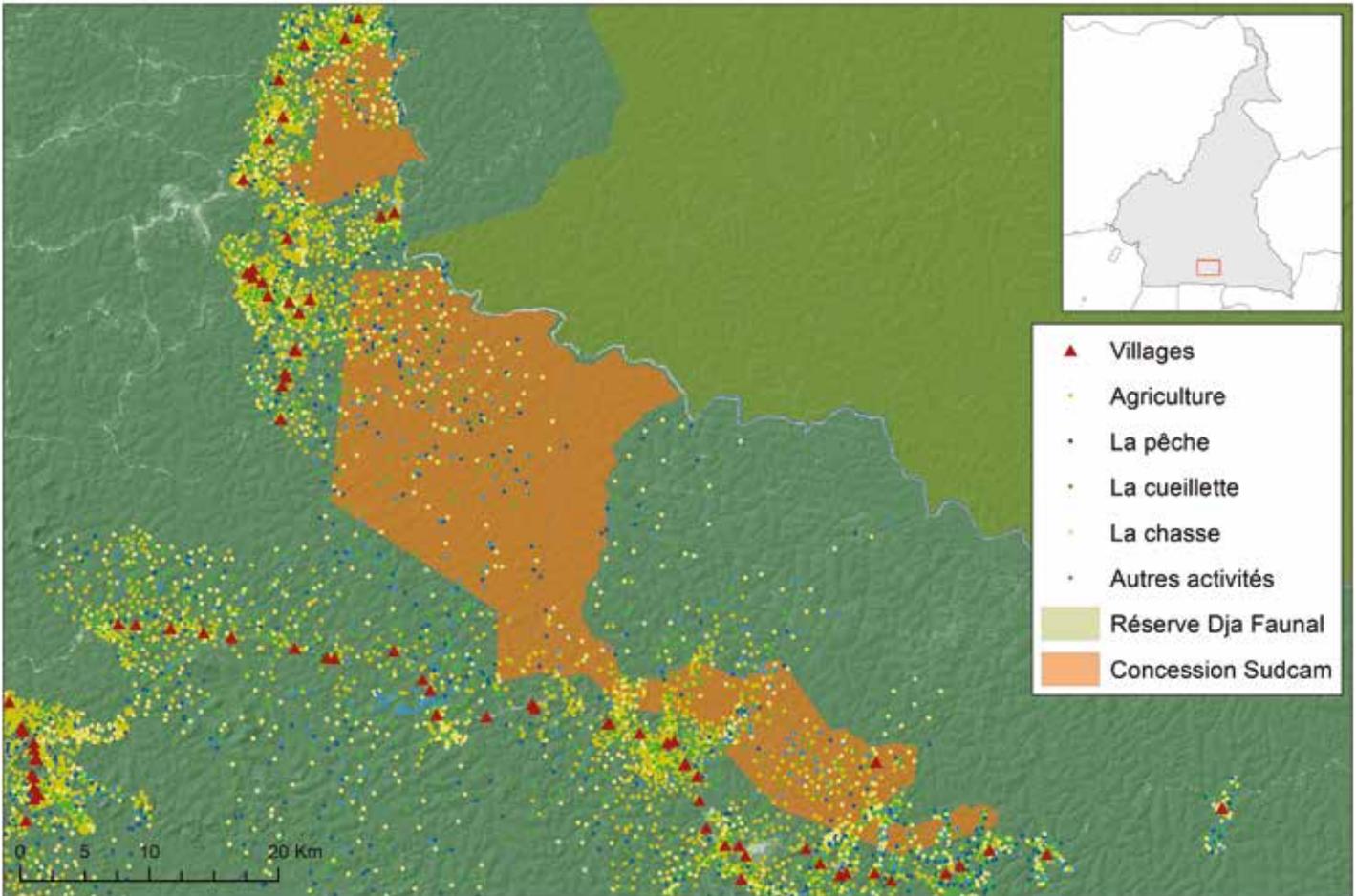
cartographie participative a révélé que la plupart des forêts sont en réalité occupées et gérées par des communautés locales et autochtones, et que celles-ci dépendent étroitement de ces forêts pour leur subsistance. Comme beaucoup de forêts du bassin du Congo appartiennent au domaine de l'État, ces terres risquent d'être attribuées librement à des investisseurs, souvent dans le cadre d'accords conclus de manière opaque.



¹ Voir RFUK (2018), Tâche D'huile Enquête Sur Trois Projets Industriels D'huile de Palmeet D'hévéa au Cameroun et en République du Congo, consultable ici : <https://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/palmoilreportfrenchweb.pdf> ; et RFUK (2013) Planter pour détruire ? L'expansion de la culture intensive du palmier à huile

dans le Bassin du Congo et ses impacts potentiels sur les forêts et les populations, consultable ici : <https://fr.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/seeds-of-destruction-2013-french.pdf>

MAP 1 - CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES PAR LA PLANTATION D'HÉVÉAS APPARTENANT À SUDCAM, AU CAMEROUN.

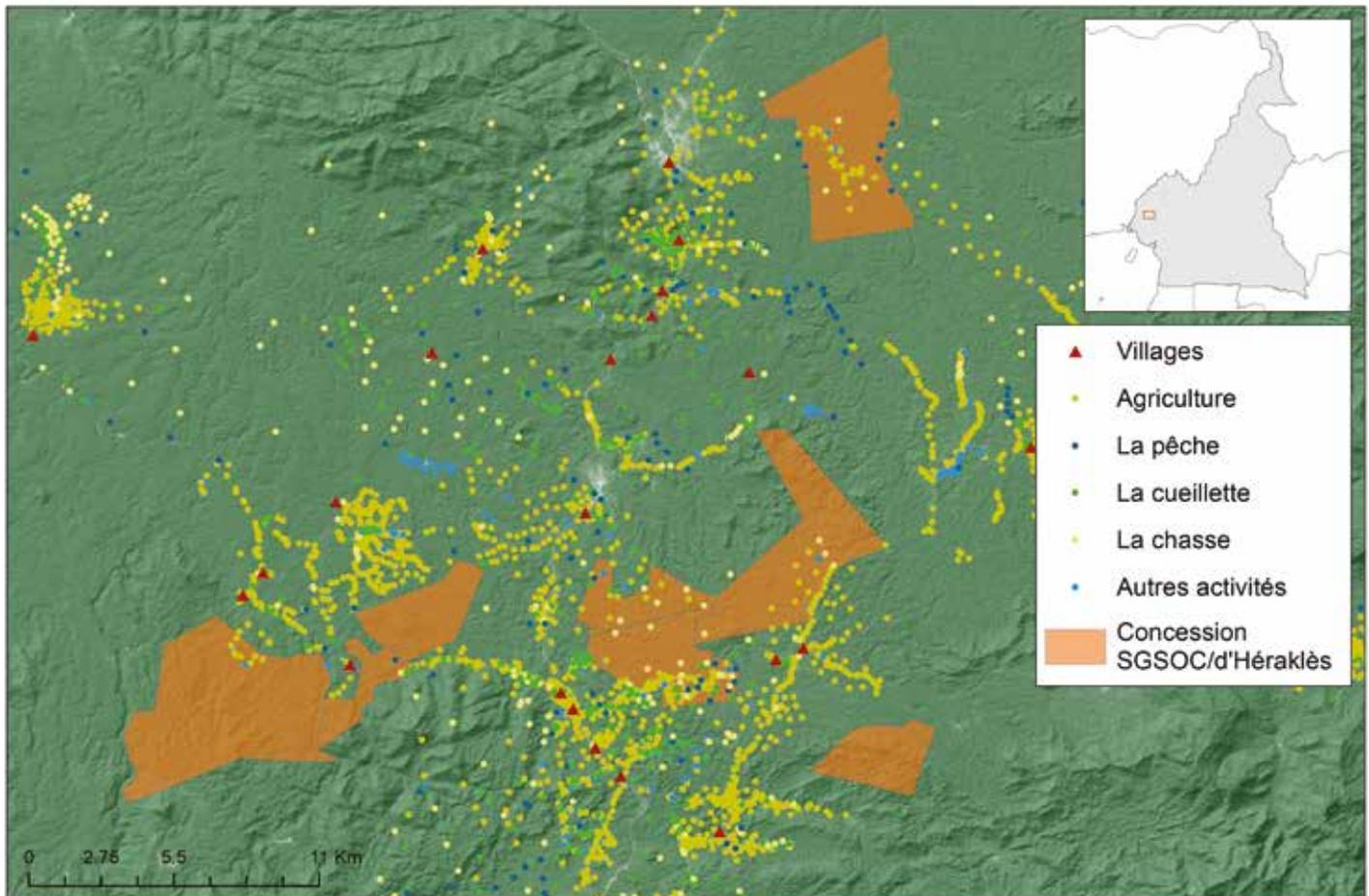


La trentaine de communautés dépendantes de la zone attribuée à Sudcam a vu ses activités de subsistance étouffées entre la plantation de caoutchouc et la Réserve de faune du Dja. Source : MappingForRights

Au Cameroun, l'exemple de la concession de caoutchouc appartenant à Sudcam est édifiant. Sudcam est depuis 2016 une filiale de la société Halcyon Agri, dont le siège social est à Singapour. Un travail de cartographie participative réalisé autour de la concession par 30 communautés locales et autochtones, dont des communautés autochtones bakas, a mis en évidence qu'une grande partie de la zone désormais convertie ou en passe d'être convertie en plantation d'hévéas était utilisée par les communautés locales pour leurs activités de subsistance (voir Carte 1). Cette présence locale n'a pas été documentée et n'a ainsi pas été prise en compte lors de la décision d'attribution des terres. Les communautés locales ont par conséquent dénoncé la perte de leurs activités de subsistance sans indemnisation suffisante. Trois campements bakas ont également été détruits et leurs habitants forcés de se réinstaller ailleurs.



CARTE 2 : CHEVAUCHEMENT ENTRE LES CONCESSIONS SGSOC/HERAKLES ET L'EXPLOITATION COUTUMIÈRE DES RESSOURCES AU CAMEROUN



La cartographie participative révèle que les revendications territoriales des communautés ne recouvrent pas uniquement des villages, campements et espaces de plantation visibles mais également des espaces « naturels », moins visibles et bien plus vastes, utilisés pour la pêche, la chasse et la cueillette. Source : MappingForRights

Les organismes internationaux, les ONG, les gouvernements et les grandes entreprises sont désormais soumis à un examen rigoureux, dans un effort général visant à rendre agriculture commerciale plus « durable ». Mais alors que des mesures sont prises pour éviter la déforestation et la perte de biodiversité, les besoins de gestion des impacts sur les droits humains et de prévention des conflits fonciers sont souvent négligés.

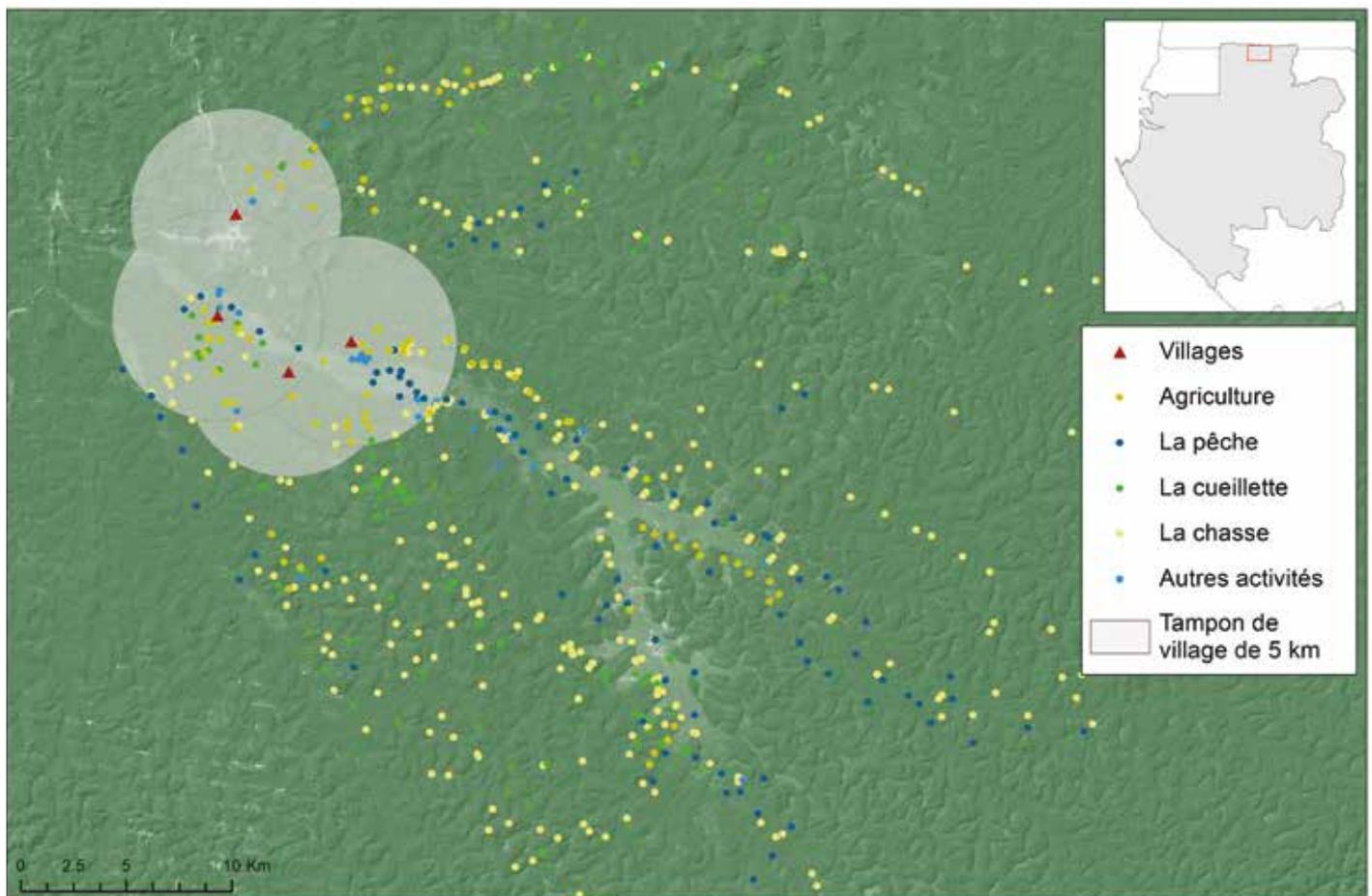
Dans le secteur de l'huile de palme, par exemple, les efforts en termes de durabilité se sont concentrés sur le fait de ne plus développer de plantations dans des forêts primaires, en déplaçant le curseur sur les « terres dégradées ». Même s'il s'agit d'une bonne

idée qui peut aider à réduire de façon significative la déforestation et la perte de biodiversité, cette approche pose un certain nombre de défis. Tout d'abord, la définition de « terre dégradée » est problématique et inclut souvent des zones ayant été exploitées de manière sélective mais qui abritent encore une importante biodiversité, des stocks de carbone et une grande valeur en matière de subsistance. Ensuite, cette approche ne prend pas en compte le fait que les revendications territoriales des communautés s'étendent à la fois sur le complexe rural et sur les paysages forestiers intacts, risquant ainsi de provoquer ou d'aggraver des conflits fonciers dans ces zones (voir Carte 2, par exemple).

De nombreuses initiatives destinées à cartographier les terres compatibles avec une huile de palme « durable » ont échoué à pleinement représenter cette utilisation complexe des forêts, dont la compréhension est pourtant essentielle pour éviter les conflits. Par exemple, un exercice de cartographie des terres propices à l'huile de palme durable mené par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et par le World Wide Fund

for Nature (WWF) s'est contenté d'établir une zone tampon de cinq kilomètres autour des routes et des villages connus, en définissant les zones qui s'y trouvent comme inappropriées à la présence d'huile de palme durable.² Comme le montre la Carte 3, un périmètre défini de façon si arbitraire risque d'échouer à saisir pleinement l'étendue des activités de subsistance des communautés, en particulier concernant les chasseurs-cueilleurs semi-nomades.

CARTE 3 : COMPARAISON DE LA ZONE TAMPON DE 5 KM DÉFINIE PAR LE WWF ET LE CIRAD AVEC LA CARTE DE L'UTILISATION RÉELLE DE LA FORÊT RÉALISÉE PAR QUATRE COMMUNAUTÉS BAKAS ET BANTOUES DANS LE NORD DU GABON.



L'application de la zone tampon de cinq km autour des zones habitées, telle que définie arbitrairement par le WWF et le CIRAD, ne permettrait pas de rendre compte de la mesure réelle de la dépendance des populations locales envers la forêt, et ne peut pas servir de base pour déterminer l'adéquation sociale des plantations d'huile de palme dans de nombreuses régions du Bassin du Congo, comme ici dans l'exemple du nord du Gabon. Source : MappingForRights

² Feintrenie L, Gazul L, Goulaouic R et Miaro L (2016) 'Spatialized production models for sustainable palm oil in Central Africa: Choices and potentials', Scaling up Responsible Land Governance, Annual World Bank Conference on Land and Poverty, La Banque mondiale : Washington, D.C., consultable sur : https://agritrop.cirad.fr/580127/1/Feintrenie_2016_Spatialized%20potential%20for%20oil%20palm%20in%20Central%20Africa.pdf

3. COMMENT LES CARTES COMMUNAUTAIRES PEUVENT PROMOUVOIR DES PRATIQUES PLUS DURABLES

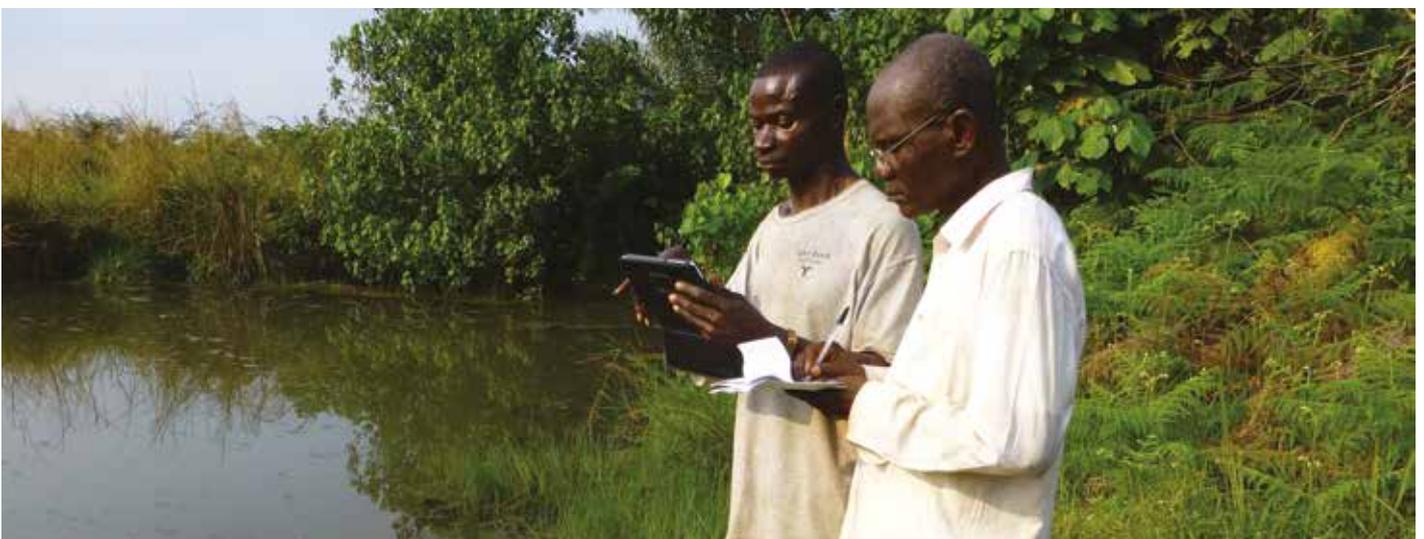
Les efforts pour rendre l'agriculture commerciale plus durable seront fructueux seulement si les droits fonciers et les aspects sociaux sont pleinement pris en considération. Des données détaillées et précises sur les systèmes fonciers locaux et les modèles d'exploitation des ressources sont absolument nécessaires pour éviter le risque de conflits fonciers, gérer les impacts sociaux et en matière de droits humains, et garantir que l'agriculture commerciale offre de réelles opportunités aux communautés locales.

À l'aide d'une technologie bon marché et simple d'utilisation, l'initiative de la RFUK [MappingForRights](#) aide les communautés à cartographier leurs terres et à enregistrer les éléments et sites qu'elles considèrent comme importants, comme les tenures claniques, les zones de pêche et les lieux sacrés. Aussi bien le processus (cartographie participative) que les résultats obtenus (cartes communautaires) peuvent aider à garantir une agriculture commerciale plus responsable. En utilisant une méthodologie appropriée, la cartographie participative peut et devrait être utilisée par les États et les entreprises avant d'identifier des sites pour les projets proposés, afin d'écartier les zones présentant un risque élevé de conflits fonciers et/ou liés aux ressources avec les communautés. Dans ces zones sélectionnées comme des sites potentiels de développement, les cartes peuvent être utilisées pour garantir l'application de processus de CLIP appropriés pour toutes les communautés potentiellement affectées, y compris les groupes marginalisés.

De telles cartes peuvent aussi être utilisées pour définir le zonage interne des plantations, dans le but de préserver les droits d'accès et

d'utilisation des communautés aux ressources ou pour déterminer une base à partir de laquelle les bénéfices pourront être acheminés jusqu'à elles. Ces cartes peuvent également aider à comprendre l'ampleur de ce que perdent les communautés lorsque leurs terres forestières leur sont enlevées au profit de l'agriculture à grande échelle.³ En cas de conflit foncier, la cartographie communautaire peut aider à clarifier les revendications et régler les différends. Les cartes peuvent aussi servir de base géographique à l'identification et à la gestion de plans de production pour les petits exploitants, le cas échéant.

Des données supplémentaires collectées au cours du processus de cartographie sur l'accès aux soins et à l'éducation peuvent également fournir de précieuses informations sur les besoins en termes d'infrastructures et de développement local. Elles aideront en effet les investisseurs à élaborer des plans de développement local appropriés, à prendre des engagements adaptés en termes de responsabilité sociale et à effectuer un suivi objectif des avantages supposés du projet en termes de développement.



³ Les dispositions juridiques relatives à l'indemnisation dans les pays du Bassin du Congo ne donnent généralement aux communautés le droit d'être indemnisées que dans le cas d'une perte de terre transformée (espaces de plantation et lieux de vie),

et ne prennent pas en considération la valeur cruciale au niveau culturel et en termes de subsistance des terres forestières non transformées.

4. RECOMMANDATIONS

Alors que les investisseurs internationaux dans le domaine de l'agro-industrie mettent le cap sur le bassin du Congo, beaucoup de choses restent à faire pour garantir que les projets ne nuisent pas à l'environnement, aux droits humains ou aux activités de subsistance locales, et qu'ils apportent de réels bénéfices aux populations rurales.

Les gouvernements des pays du bassin du Congo devraient :

- Lier toute décision en matière d'agriculture commerciale à un processus participatif de planification de l'utilisation des terres qui intègre le régime foncier coutumier ainsi que les plans de développement des communautés.
- Garantir que l'ensemble des revendications coutumières et des modes d'exploitation des ressources soit documenté avant toute prise de décision concernant l'attribution de terres. Là où des revendications coutumières claires existent, un processus inclusif de consultation et de recherche du consentement devra être mis en application.
- Adopter des normes strictes garantissant l'obtention du CLIP des communautés avant tout développement. Les communautés devraient être pleinement informées des conséquences de la conversion de leurs terres vers un usage agricole commercial. Elles devraient également savoir que toute demande collective de leur part d'exclure un projet proposé doit être respectée.
- Utiliser les cartes participatives pour résoudre des litiges fonciers, y compris via la restitution des terres et/ou une indemnisation adéquate des communautés impactées.

Les entreprises agro-industrielles devraient :

- Conduire une évaluation et un audit préalables rigoureux des terres envisagées pour un développement ou une expansion potentiels. Il ne s'agit pas seulement d'estimer la valeur écologique de ces terres mais également de s'assurer que l'ensemble des droits coutumiers et des régimes d'utilisation sont clairement identifiés et cartographiés. S'assurer que ces processus soient effectués de manière participative, en impliquant toutes les sections des populations autochtones et communautés locales.
- Dans les cas où les gouvernements n'ont pas réussi à documenter correctement les droits coutumiers et l'exploitation des ressources au niveau local, il faudra mener ou aider à la réalisation d'évaluations et d'exercices de cartographie indépendants dans le cadre d'évaluations des impacts sociaux et environnementaux.
- Ne pas amorcer de développement sur les terres communautaires pour lesquelles les populations autochtones et les communautés locales n'ont pas donné leur CLIP. S'assurer que les populations autochtones et les communautés locales ont bien été informées des effets potentiels du projet proposé et que le CLIP a bien été enregistré.



APPUYÉ PAR :

Ce briefing a été financé par UK Aid, l'agence d'aide du gouvernement britannique, cependant les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement du Royaume-Uni.



La Rainforest Foundation UK souhaite également remercier la Fondation Anthony Rae pour son généreux soutien.

Les données de cartographie communautaire présentées dans ce briefing ont été recueillies dans le cadre du programme Cartographie et Gouvernance Forestière (2012 - 2017) avec le soutien de :



R **RAINFOREST**
FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

2-4 The Atelier, The Old Dairy Court,
17 Crouch Hill, London, N4 4AP,
United Kingdom
+44 (0) 20 7485 0193
info@rainforestuk.org

Rainforestfoundationuk.org
twitter.com/RFUK – @RFUK

Imprimé sur du papier 100% recyclé post-consommation